

REUNION BE VISIO

lundi 02 MAI 2022

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joëlle, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loïc, SAEZ Eric, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	Pierre BORDELOT, Alexandre DODU, FRITSCH Guillaume, Laurent MASSIAS, Benjamin MAZE, SAINT JEAN Bernard, SOUIOUNOV Sabina, Jean-Philippe VIALAT, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou la Trésorière Générale, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

- | | |
|--|----------|
| 1. Challenge Paratriathlon des Ligues : cahier technique | 1 |
| 2. Appel de la décision de la CNS : demande de dérogation concernant une mutation tardive - CHÂTEAUROUX | 2 |
| 3. Présentation de projet : Convention cadre F.F.TRI. - Ligues Régionales | 2 |
| 4. Championnat de France Jeunes : demande de participation de Tahiti | 2 |

1. Challenge Paratriathlon des Ligues : cahier technique

A ce jour, la F.F.TRI. compte près de 150 licenciés paratriathlon. Si la majorité de ces pratiquants est porteur d'handicaps physiques, une minorité fait face à des handicaps sensoriels, mentaux ou psychiques. Ces sportifs pratiquent soit en situation d'inclusion, c'est-à-dire avec des licenciés valides, soit dans le cadre d'épreuves spécifiques paratriathlon.

De ce fait, la Fédération a souhaité mener une réflexion sur la place de ces athlètes au sein de la Famille Triathlon et a décidé d'organiser un "Challenge Paratriathlon des Ligues" en 2023.

Le Challenge Paratriathlon des Ligues a pour objectif de rassembler les ligues autour d'un événement de paratriathlon, mais également de favoriser la dynamique autour du paratriathlon. Il s'agit d'une épreuve par équipe mettant en avant à la fois la performance mais aussi la participation. La formule choisie se veut accessible à tous les types de handicaps, y compris les personnes ayant un handicap mental ou psychique, ainsi qu'à tous les âges (dans la limite de la

réglementation en vigueur). Elle permet également l'accès aux débutants compte tenu des distances réduites.

Le cahier technique de cet évènement a été validé par la Commission des Epreuves Nationales et le chef de pôle de la Vie Sportive.

Le BE a validé à l'unanimité ce cahier technique. Il précise que ce challenge ne constitue pas une épreuve nationale.

2. Appel de la décision de la CNS : demande de dérogation concernant une mutation tardive - CHÂTEAURoux

Le 24 avril 2022, Monsieur Tanguy UGUEN a saisi le bureau exécutif de la F.F.TRI. afin de faire appel de la décision de la Commission Nationale Sportive ayant refusé la demande de dérogation du club TRIATHLON CLUB CHÂTEAURoux MÉTROPOLE 36 concernant Madame Diane TONEL.

En effet, eu égard aux éléments de la demande de dérogation (méconnaissance du règlement, dates de mutation, non recrutement d'une autre athlète française), par soucis d'équité vis-à-vis des autres concurrents, et dans la mesure où d'autres demandes du même ordre ont déjà été refusées, la commission a décidé de ne pas accorder la dérogation demandée.

Après analyse, le bureau exécutif a relevé que le club demandeur dispose actuellement d'autres athlètes françaises pouvant concourir en première division, qu'il est engagé à ce niveau de compétition depuis plusieurs saisons et qu'il ne peut par conséquent avancer une méconnaissance de la réglementation relative aux mutations, qui est restée constante ces dernières années.

En outre, le club ne peut se prévaloir des décisions prises par le bureau exécutif en 2021 concernant des demandes similaires dans la mesure où toutes ces décisions sont intervenues dans un contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, de reprise progressive de l'activité sportive et d'adaptation des réglementations sportives à la situation sanitaire.

Par conséquent, le bureau exécutif a décidé de rejeter à l'unanimité l'appel formé par l'association TRIATHLON CLUB CHATEAURoux 36.

3. Présentation de projet : Convention cadre F.F.TRI. - Ligues Régionales

Par courrier d'octobre 2021, la F.F.TRI. a informé l'ensemble des présidents de ligues régionales (LR) de la résiliation des conventions "accord-cadre" afin de les remplacer en 2022 par un nouveau dispositif d'accompagnement des structures déconcentrées.

Lors de cette réunion, le travail des référents du BE et le chef du pôle Territoires a été présenté. Un temps d'échange complémentaire sera prévu lors du BE du 09 mai.



4. Championnat de France Jeunes : demande de participation de Tahiti

La Fédération tahitienne de triathlon (F.T.TRI.) a sollicité de la F.F.TRI. l'autorisation de participer au Championnat de France Jeunes 2022.

A condition que ces athlètes soient titulaires d'une licence F.F.TRI. en cours de validité, ***le BE accepte la participation de ces athlètes au championnat précité. Dans la mesure où ces athlètes sont titulaires d'une licence F.F.TRI. compétition et de nationalité française, il leur sera possible de prétendre au titre de champion de France.***

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général